



# COMMISSION LOCALE DE L'EAU

## **Compte-rendu de la réunion de Commission Thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » du 14 octobre 2004**

### Ordre du jour :

- restitution intermédiaire de l'étude « Recensement des sources de pollution de la nappe de l'Est Lyonnais »,
- points divers.

### PRESENTS :

Monsieur Jacques PAOLI, SYMALIM  
Monsieur Guy MONTAGNE, adjoint au maire de MIONS  
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau

Monsieur Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT, UNICEM  
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL  
Monsieur J.-P. COURSAT, Fédération des chasseurs du Rhône  
Monsieur Louis GARIN, Chambre d'Agriculture  
Monsieur François VIRLOGET, SDEI

Monsieur Jean-Yves COUDERC, DDAF du Rhône  
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C

Monsieur Gérald FAYOLLE, SCE  
Monsieur MARREC, SCE  
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

### Etaient excusés :

Monsieur José RODRIGUEZ, maire de SIMANDRES  
Monsieur Mathieu KACZMARCZYK, Parc Nature Miribel-Jonage  
Monsieur Vincent RUGUET, DRIRE Rhône-Alpes  
DIREN Rhône-Alpes  
Madame Sylvie DEVUN, DDE du Rhône

Le 14 octobre 2004 s'est tenue, en mairie de CHASSIEU à 14h30, une réunion de la Commission Thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais.

Monsieur PAOLI, président de la Commission Thématique, ouvre la séance et accueille les participants.

Le compte-rendu de la réunion précédente (30 juin 2004) a suscité les remarques suivantes :

- en page 4, Monsieur VIVIANI a demandé que son intervention soit complétée ainsi : « [...] *le PPR oblige à laisser inconstruites les zones inondables hors secteurs urbanisés, mais entre la date de prescription du PPR et son approbation par le préfet, c'est toujours le POS qui fait loi ; néanmoins il convient d'appliquer l'article R111-2 du code de l'urbanisme pour refuser quand nécessaire les autorisations en zone inondable* ».
- en page 3, Monsieur CHAPGIER souhaiterait que soit évoquée la problématique non négligeable de ruissellement en aval des buttes morainiques, qui peut provoquer localement des phénomènes de transfert d'eau, de stockage et de submersion.

Le compte-rendu ainsi corrigé est validé : sa nouvelle version sera consultable sur le site Internet du SAGE.

## **1) Restitution intermédiaire de l'étude « Recensement des sources de pollution de la nappe de l'Est Lyonnais »**

Les études actuellement en cours de réalisation permettront de compléter les connaissances actuelles et de finaliser le document d'état des lieux-diagnostic, socle indispensable à l'élaboration du SAGE. Parmi ces 4 études :

- État zéro qualitatif et quantitatif de la nappe de l'Est Lyonnais,
- Modélisation hydrogéologique des aquifères de l'Est Lyonnais,
- Recensement des sources de pollution de la nappe de l'Est Lyonnais,
- Connaissance de la nappe de la molasse,

la commission thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » est plus spécifiquement chargée d'assurer le suivi de l'étude de Recensement des sources de pollution.

Objectif	Affiner la recherche des sources de pollution dans le périmètre du SAGE, en qualifier l'impact et disposer d'éléments qui aideront la CLE à définir des actions de réduction des pressions et impacts sur la nappe.
Maître d'ouvrage	Département du Rhône
Prestataire	SCE
Coût TTC	39 707,20 €
Déroulement	mai à décembre 2004
Suivi	Commission thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » et groupe de travail technique.
Synthèse cahier des charges	<ul style="list-style-type: none"><li>- Phase 1 : acquisition de données et informations sur les sources de pollution et leurs impacts sur la nappe : 12 thématiques (décharges, carrières, activités de fond de carrières, activités industrielles, infrastructures de transport, bassins d'infiltration, anciens puits, activités agricoles, plans d'épandage, assainissement, urbanisation, nouveaux prélèvements) ;</li><li>- Phase 2 : diagnostic global et pistes de réflexions pour réduire les impacts.</li></ul>

Messieurs FAYOLLE et MARREC, du bureau d'étude SCE, présentent les résultats de la 1<sup>ère</sup> phase de réalisation de cette étude, sur la base d'un document distribué en séance (joint en annexe pour les membres de la commission thématique absents lors de la réunion). Pour chaque thématique traitée, Monsieur FAYOLLE définit la problématique, explicite les sources d'informations et présente des tableaux des points sensibles, des cartes et l'analyse des risques pour les eaux souterraines.

Chacune des thématiques évoquées fait l'objet des remarques suivantes de la part des participants :

### **1.1) Décharges**

Monsieur PETIOT demande que soient explicités les sigles figurant sur le tableau des décharges :

DIB : déchets industriels banaux,  
DIS : déchets industriels spéciaux,  
OM : ordures ménagères,  
ESR : évaluation simplifiée des risques.

### **1.2) Carrières**

Monsieur MONTAGNE se demande pourquoi les activités identifiées comme présentant un risque fort pour la nappe (en rouge sur la carte) ne sont pas interdites. Monsieur FAYOLLE indique que les sites concernés (Miribel-Jonage et secteur Mions-Corbas) sont légaux et conformes aux règles d'exploitation fixées par le Schéma Départemental des Carrières (SDC). Néanmoins, ces sites présentent un indice de risque plus élevé, soit parce qu'ils sont en eau (Miribel-Jonage), soit parce qu'ils accueillent des activités associées autres que la seule extraction de granulats.

Monsieur CHARRIE-THOLLOT estime que la distinction entre risque faible et moyen qui apparaît dans le tableau n'a pas lieu d'être. La dénomination de risque « faible » sera supprimée du tableau. En outre, il apportera quelques éléments d'informations supplémentaires à Monsieur FAYOLLE.

Monsieur CHAPGIER précise qu'il serait intéressant de disposer des épaisseurs de zone de non saturée respectées sous chaque carrière.

Monsieur CHARRIE-THOLLOT indique que dans le secteur de St-Pierre-de-Chandieu, les épaisseurs de zone non saturée sont déjà bien au-dessus du minimum prescrit par le SDC (3 à 5 m) : une des options d'avenir serait d'approfondir ces carrières – dans le respect du SDC – plutôt que d'étendre les exploitations en surface.

Monsieur PETIOT fait part de la problématique des emprunts de granulats pratiqués sur place dans certains chantiers (pour des raisons d'économie) : il déplore que ces exploitations aient bien souvent été remblayées avec plus ou moins n'importe quoi...

### **1.3) Activités de fond de carrière**

Monsieur FAYOLLE précise, ainsi que le montre la carte, qu'une distinction a été faite entre les carrières remblayées, pour lesquelles on peut considérer qu'on a à faire à une activité de « dépôt » (rares informations sur la nature des remblais...), et les carrières non remblayées comportant une activité en fond.

### **1.4) Activités industrielles**

Messieurs FAYOLLE et MARREC expliquent que l'évaluation du risque lié aux activités industrielles comprendra toujours un facteur d'incertitude, car il est difficile de savoir avec exactitude quelles activités précises sont susceptibles d'avoir un impact sur la nappe.

Monsieur CHARRIE-THOLLOT évoque la démarche mise en place dans le cadre du SAGE de la Bourbre (Isère) où les entreprises engagées dans l'élaboration du SAGE se sont regroupées en une association : celle-ci mène un important travail statistique sur les PME du bassin de la Bourbre et sur l'évaluation du risque de pollution. SCE pourrait peut-être retirer un intérêt de la consultation de ces données et de cette méthodologie.

### **1.5) Infrastructures**

Pour répondre à une interrogation de Monsieur MONTAGNE, Monsieur FAYOLLE indique que la seule information officielle dont on dispose à propos du contournement ferroviaire fret consiste en un large fuseau tel qu'il apparaît sur la carte. Il n'existe pas encore de tracé définitif.

Des données complémentaires concernant les pipelines sont encore en cours de récupération.

Madame MARQUESTE demande à ce que soit précisé sur la carte du trafic routier sur quelle période temporelle s'applique l'évolution du trafic.  
Sur cette carte, il y aura également lieu de raccorder les portions d'A432 et de faire apparaître le BUS (boulevard urbain sud).

Monsieur CHAPGIER suggère à Monsieur FAYOLLE de venir récupérer auprès de lui des informations relatives aux équipements routiers.

### **1.6) Bassins d'infiltration**

Monsieur CHAPGIER fait remarquer qu'en plus des bassins d'infiltration proprement dits, il existe environ de 2000 à 3000 puits d'infiltration dans l'Est Lyonnais (Grand Lyon), non recensés, principalement sur les communes de Décines, Meyzieu, Chassieu, St-Priest.

### **1.7) Anciens puits**

Monsieur MONTAGNE fait remarquer que de plus en plus de particuliers essayent de posséder leur propre puits, alors qu'il n'y a pas de suivi mis en place dans les mairies pour la déclaration de ces ouvrages.  
Monsieur FAYOLLE indique que l'un des objectifs de la présente étude consiste bien à aider les acteurs du SAGE à prendre une position concernant cette problématique.

Madame BERSOT ajoute qu'une fiche d'information sur les conditions de déclaration ou d'autorisation des puits est consultable sur le site Internet du SAGE.

### **1.8) Activités agricoles**

Monsieur MARREC exprime la nécessité de pouvoir analyser plus finement les pratiques agricoles, notamment en matière de fertilisation.

Monsieur GARIN informe les participants que dans le cadre du 1<sup>er</sup> programme d'actions Directive Nitrates, une enquête avait été menée auprès d'une centaine d'exploitants, sans qu'elle fasse ressortir des dysfonctionnements très critiquables. Le 2<sup>ème</sup> programme d'actions n'a pas fait l'objet d'un suivi aussi fin et précis. Le 3<sup>ème</sup> est en cours. En outre, la mise en œuvre de la PAC implique la conditionnalité des versements aux agriculteurs à partir de 2005, celle-ci étant particulièrement contraignante en matière d'enregistrement des pratiques. C'est donc à partir de cette date que les pratiques devraient être mieux cernées.

Madame MARQUESTE demande si les surfaces consacrées à l'élevage peuvent être représentées sur la carte. Monsieur FAYOLLE indique que l'élevage est trop peu représenté dans le périmètre d'étude pour être visible sur la carte. Monsieur COUDERC ajoute qu'il existe environ 50 élevages dans le secteur d'étude, plutôt épars.

### **1.9) Plans d'épandage**

Monsieur FAYOLLE précise que la carte est encore incomplète ; des données sont en cours de récupération.

Monsieur MONTAGNE estime qu'il convient d'être très vigilant quant à la nature exacte des boues de CIBEVIAL. Des plaintes ont été émises à Mions, où existe du stockage ; les services vétérinaires se penchent actuellement sur ce problème.

### **1.10) Zonages d'assainissement**

Monsieur CHAPGIER émet 2 remarques :

- il faut garder à l'esprit que l'assainissement non collectif n'est pas un mauvais assainissement ; simplement il existe une limite financière à l'assainissement collectif, et un assainissement autonome bien réalisé et suivi est durable et n'est pas source de pollution.
- sur la carte, il ne faut mettre en évidence que les zones urbaines actuelles ou urbanisables.

Monsieur VIRLOGET suggère d'identifier les déversoirs d'orage en tant que rejets d'eau usée au milieu naturel. Monsieur CHAPGIER peut mettre à disposition de SCE des données à ce sujet (rejets vers exutoires superficiels), mais il estime qu'il serait plus intéressant en terme de risque de recenser les réseaux unitaires ou pseudo-unitaires qui se déversent dans un bassin de rétention ou d'infiltration.

### **1.11) Urbanisation**

Pas de remarque particulière sur cette thématique.

### **1.12) Nouveaux prélèvements**

Il conviendra d'utiliser un code couleur différent sur la carte afin que les nouveaux prélèvements soient plus visibles.

**En conclusion**, Monsieur FAYOLLE présente de façon synthétique la démarche qui sera mise en œuvre pour la 2<sup>ème</sup> et dernière phase de l'étude (diagnostic global) : voir les documents distribués en séance.

## **2) Points divers**

Pour information : quelques éléments de résultats de l'étude d'« État zéro qualitatif et quantitatif de la nappe de l'Est Lyonnais », suivie par l'autre commission thématique, et qui sera terminée d'ici fin novembre.

Au cours de la 1<sup>ère</sup> phase de cette étude, le cabinet BURGEAP a réalisé un bilan de l'existant entre 1995 et 2003 en ce qui concerne la qualité et la quantité de la nappe de l'Est Lyonnais. A l'été 2004, une campagne d'analyses exhaustives a été effectuée sur presque 30 points d'accès à la nappe, ainsi que des mesures piézométriques.

Les résultats de ce travail ainsi que les éléments d'interprétation seront présentés de façon plus détaillée ultérieurement, une fois que BURGEAP aura terminé son travail. Néanmoins, on peut d'ores et déjà affirmer que les résultats 2004 sont dans la continuité des résultats 1995-2003 :

- la nappe est particulièrement atteinte par les nitrates ;
- la situation est plutôt bonne pour les pesticides ;
- la problématique est assez marquée pour les solvants chlorés ;
- rien à signaler pour les micropolluants minéraux ;
- quelques dépassements pour les hydrocarbures totaux sur 2 piézomètres.

~~~~~

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les compte-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc. :

**www.rhone.fr**  
**rubrique : Développement local / L'environnement / SAGE Est Lyonnais**

Prochaines échéances :

**Commission thématique**  
**« Aménagement du territoire et milieux naturels » :**  
**le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2004 à 14h30 en mairie de CHAPONNAY**

**ANNEXES :**

Liste d'émargement

*Pour les personnes absentes lors de la réunion :*  
Document établi par SCE